



POINT VERT

Nom propre, marque déposée.



LE POINT VERT est un logo apposé sur plus de 90 % des **emballages*** ménagers, représenté par deux flèches entrelacées en une pastille verte. Mais attention, il ne signifie pas que l'emballage est recyclable ou à recycler ! Il signifie que le producteur de l'emballage s'est acquitté de sa contribution auprès d'**Éco-emballages*** pour participer financièrement à la gestion des déchets d'emballages.

— Le Point vert est parfois accompagné de la mention « contribue à la valorisation des emballages ». Cette affirmation est trompeuse car près de la moitié des emballages ne sont actuellement pas recyclés, mais bien enfouis ou brûlés.

— De plus, en utilisant la symbolique du **recyclage***, ce logo induit en erreur le citoyen qui a tendance à mettre systématiquement les emballages dans le bac du **tri***. Il serait pourtant simple d'avoir une signalétique différenciée pour indiquer si oui ou non l'emballage doit être trié. Mais cela semble constituer un défi insurmontable pour le monde de l'industrie de l'emballage...

— En outre, sans le savoir, le citoyen paie deux fois pour la gestion du déchet d'emballage : la première fois en achetant ses produits (la contribution du producteur est répercutée dans le prix de vente), et une seconde fois en réglant sa taxe ou sa redevance d'enlèvement des ordures ménagères auprès de la commune.